

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie du Beausset : 04 94 98 70 05

Pompiers N° urgence européen : 18 - 112

Police secours, gendarmerie : 17

SAMU : 15

Vigilance Météo France : 0892 680 206

ERDF (urgence dépannage) : 0810 333 083

GRDF (dépannage Gaz) : 0800 473 333

Fréquences radio :

France Inter : 92.0

France Info : 105.8

France Bleu Provence : 102.9

Chérie FM Toulon : 95.3

Nostalgie Toulon : 93.7



Information et Prévention des Risques Majeurs

OÙ S'INFORMER ?

Mairie de Signes : 04 94 25 30 80

SIGNES 83870

Édition 2013

Prévenir et informer...



Chères Signoises,
Chers Signois,

Qu'est ce que le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Selon le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, on dénombrerait actuellement plus de 20.000 communes exposées à un risque naturel et plus de 10.000 à un risque technologique. Il revient au maire de réaliser et de rendre public un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui renseigne ses administrés des risques existant sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises pour y faire face.

Un risque extrêmement limité.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un document d'information et de prévention. S'il doit être examiné attentivement dans chaque foyer et conservé par la suite, il ne doit en aucun cas faire naître un quelconque affolement dans votre esprit à propos de risques dont on sait pertinemment qu'ils sont extrêmement rares et limités.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que notre commune n'est exposée qu'à très peu de risques mais dont un est majeur, il s'agit du risque feux de forêt.

En plus de son rôle pédagogique sur la nature des risques majeurs, le DICRIM est destiné à vous informer sur la conduite à tenir et sur les consignes à appliquer en cas de crise. Il synthétise et fixe, entre autres, les règles et mesures que la mairie mettrait en œuvre pour l'assistance à la population, si d'aventure survenait un sinistre.

Un document pédagogique.

Dans le détail, le DICRIM présente les risques auxquels la commune de Signes peut être exposée. Il en donne une définition et explique quels peuvent être les signes avant-coureurs précédant une alerte.

Il diffuse également des conseils de comportement et des consignes sur les précautions à prendre avant, pendant et après un péril important

Un rappel est également fait dans les pages de ce document sur les moyens mis en œuvre pour alerter les populations et sur la nature des différents types de signaux de début et fin d'alerte selon les risques.

Pour votre sécurité.

Lisez attentivement ce petit livret, conservez-le facilement et rapidement accessible, parlez-en avec votre famille et vos proches, consultez-le régulièrement. Ainsi vous apprendrez les bons réflexes selon le risque encouru et pourrez en limiter les conséquences sur les personnes et les biens.

La sécurité est l'affaire de chaque citoyen. Les efforts entrepris par la municipalité n'auront de sens que si chacun de nous devient acteur de sa propre sécurité.

Ensemble, nous pouvons prévenir pour mieux agir.

Jean MICHEL
Maire de Signes
Vice-Président de la Communauté de Communes
Sud Sainte Baume

... pour mieux agir

NOTES

LES RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs auxquels est soumise la commune :



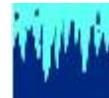
Les risques naturels :

- Feux de forêts
- Mouvements de terrain
- Inondations
- Séismes



Les risques technologiques :

- Risques industriels (gazoduc)
- Transports de matières dangereuses



Les risques météorologiques :

- Tempêtes
- Chutes de neige, grands froids
- Canicule



Les risques sanitaires :

- Pandémie



Les moyens d'alerte :

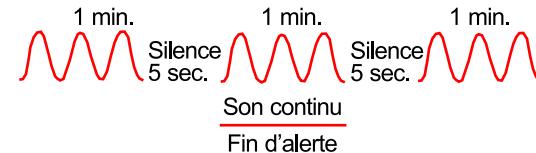
L'alerte est la diffusion d'un signal pour avertir la population. Le même signal est émis pour toutes les situations d'urgence, il ne renseigne pas sur la nature du danger.

- ➔ Véhicule muni d'un mégaphone
- ➔ Sirène locale



SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Son de la sirène d'alerte national



La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a été abrogée. Son article 21 a été codifié à l'article L.125-2 du code de l'environnement qui stipule que les citoyens ont droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis. Le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusées sont inscrits dans le décret du 11 octobre 1990 modifié. Enfin, la loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante (décret du 13 septembre 2005).

Les risques naturels

FEUX DE FORETS

Historique :

Le dernier grand incendie : 120 hectares en 2007 (au nord de la commune).

AVANT

- **Avoir débroussaillé** son terrain selon les dispositions de l'arrêté préfectoral en vigueur.
- **Avoir repéré** l'emplacement où l'on mettra ses bouteilles de gaz si l'on en dispose (piscine ou à l'intérieur de la maison).
- **Avoir balayé** sa toiture.
- **Avoir vérifié** la fermeture de ses volets.
- **Avoir supprimé** tout tas de bois contre sa maison.
- **Avoir prévu les moyens de lutte** à utiliser après le passage du feu (tuyaux d'arrosage, éventuellement motopompe...).
- **S'informer** auprès de la Préfecture sur le niveau de risque avant de pénétrer dans les massifs forestiers.



PENDANT

Si on est témoin d'un départ de feu:

- Alerter les pompiers (112 ou 18).
- Si le sinistre est là : ne pas quitter votre maison.
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu.
- Respirer à travers un linge humide.
- Mettre les voitures à l'abri.
- Si vous êtes en voiture, ne pas quitter son véhicule.

Dans un bâtiment:

- Ouvrir le portail du terrain.
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur : piscine etc), les volets, portes et fenêtres.
- Fermer la trappe de la cheminée.
- Occulter les aérations avec des linge humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage et, si vous en avez une, la motopompe.

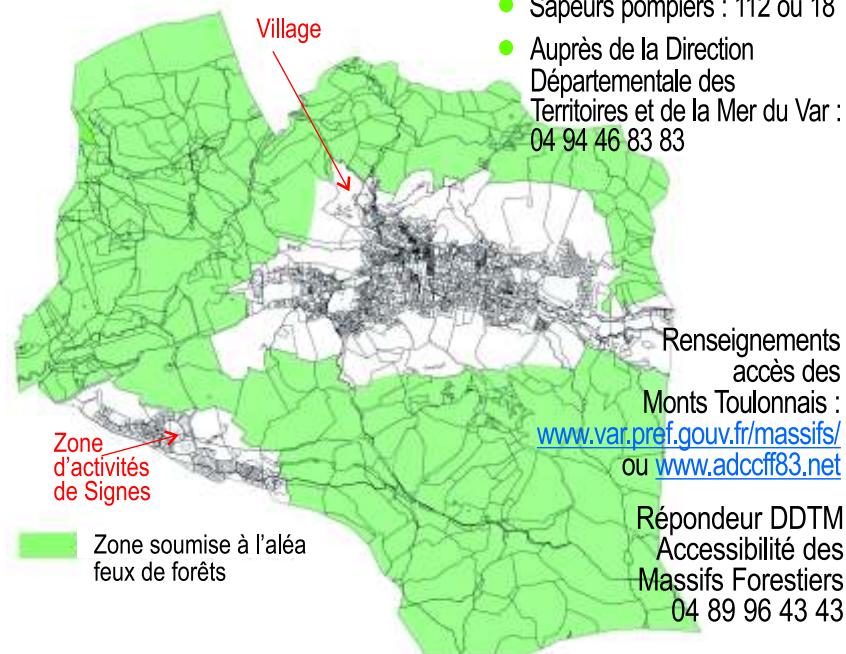
APRES

- Eteindre les foyers résiduels en tenue adaptée.
- Prendre des précautions : le sol est très chaud.
- Inspecter la solidité de l'habitation (parties en bois).
- Contrôler s'il reste des braises dans tous les endroits (tuiles, bouches d'aération...) ; elles peuvent s'enflammer 1 heure après.

👉 SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES POMPIERS

OÙ S'INFORMER ?

CARTE D'ALEAS
ZONES DES RISQUES D'INCENDIES



Les risques naturels

MOUVEMENTS DE TERRAIN (éboulements, chutes de pierres, retrait-gonflement d'argiles)

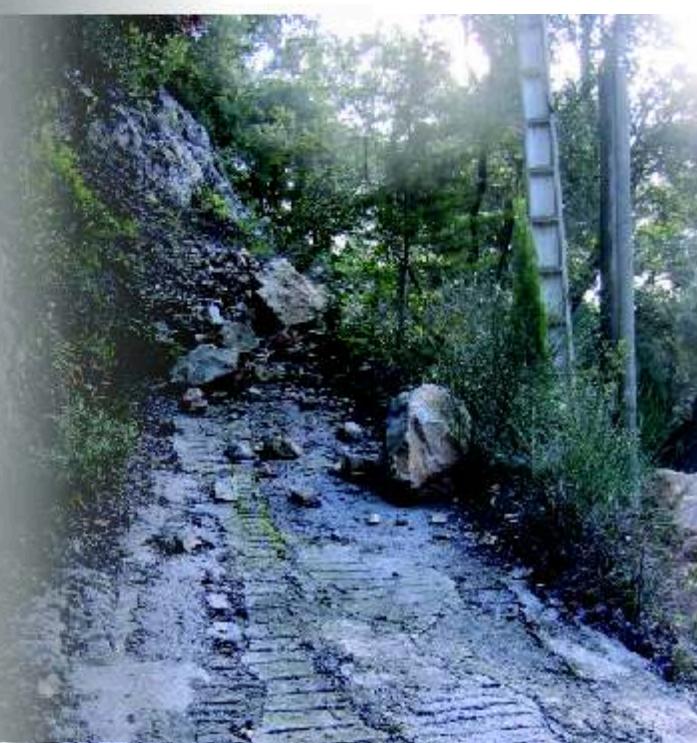


Les mouvements de terrain sur la commune sont des glissements, affaissements, des effondrements, des chutes de blocs ainsi que des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles. Ces phénomènes liés à des différences de teneur en eau au niveau des sols argileux peuvent se traduire par des fissurations en façades, des décollements entre éléments jointifs, des distorsions de portes et fenêtres, des dislocations de dallages et de cloisons ou des ruptures de canalisations enterrées.

Pour ce qui concerne les mouvements de terrain, la commune de Signes est entourée de collines qui peuvent être à l'origine de ce type de phénomène.

Historique :

Le dernier éboulement, glissement de terrain sur la commune s'est produit en 2008 au niveau du chemin du Raby (voir photo ci-dessous).



AVANT

- S'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
Phénomène retrait-gonflement d'argile: Avant toute construction, réaliser une reconnaissance géotechnique du sol (identifier si le terrain est situé dans une zone à risque, effectuer des sondages). Prendre des dispositions préventives si le sol est argileux (fondations suffisamment profondes, structure rigide, éloigner les éléments susceptibles de provoquer des variations saisonnières d'humidité comme les arbres ou les drains...)

PENDANT

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

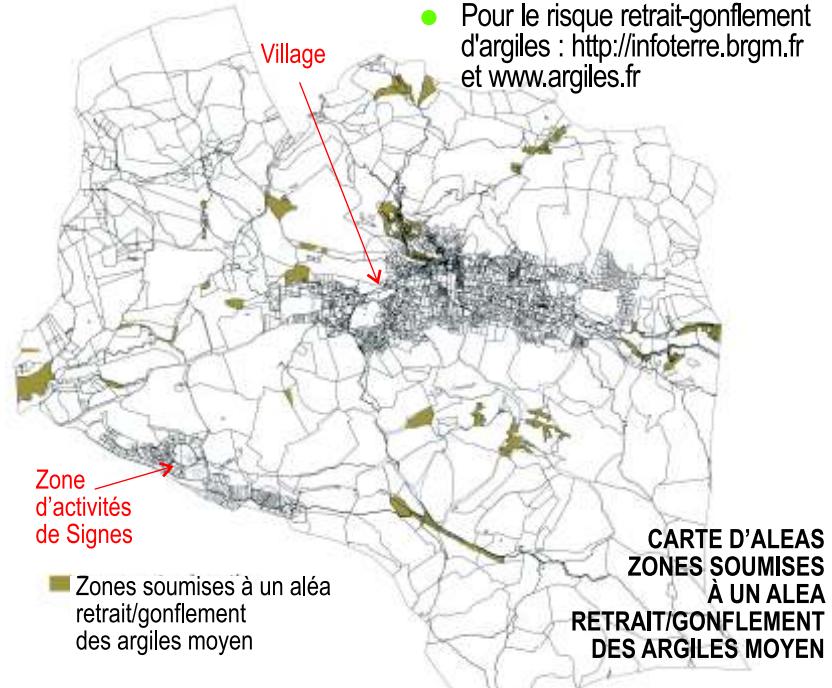
APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.

RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

OU S'INFORMER ?

- Mairie : 04 94 25 30 80
- Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var : 04 94 46 83 83
- Pour le risque retrait-gonflement d'argiles : <http://infoterre.brgm.fr> et www.argiles.fr



Les risques naturels

INONDATIONS

(coulées de boue, rupture de retenue d'eau...)

La commune est soumise aux risques:

- crues de plaine
- crues torrentielles
- ruissellements urbains.

La commune de Signes est traversée par le Raby et le Latay, elle comprend aussi sur sa partie sud et sud-est la présence du Gapeau ainsi que du canal de Provence.

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Amarrer les cuves.
- Prévoir l'évacuation.
- Nettoyer les berges des vallons et ruisseaux.



PENDANT

- Couper l'électricité et le gaz, **mais laisser le téléphone branché.**
- Fermer les portes, les fenêtres et les soupiraux.
- Ne pas laisser des denrées périssables dans les zones inférieures.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ecouter la radio, se mettre sur une fréquence locale.



APRES

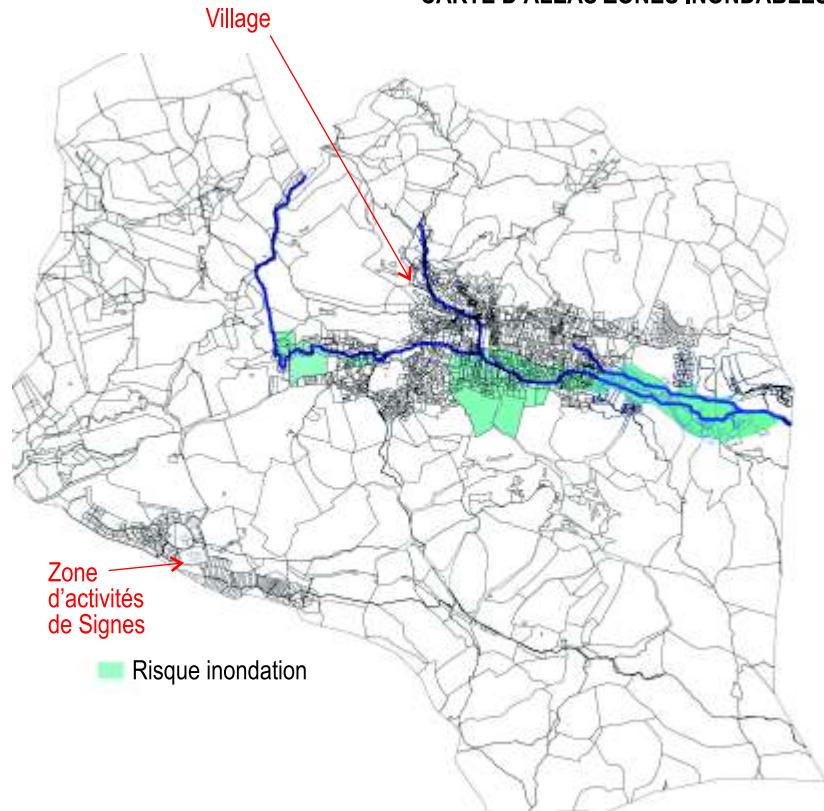
- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Se renseigner de la qualité de l'eau du robinet auprès de la mairie avant de la consommer. Dans tous les cas, faire couler l'eau afin de nettoyer le réseau.

 **NE PAS ALLER A PIED OU EN VOITURE DANS UNE ZONE INONDÉE**

OU S'INFORMER ?

- Mairie : 04 94 25 30 80
- Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var : 04 94 46 83 83

CARTE D'ALEAS ZONES INONDABLES



Les risques naturels

SEISME

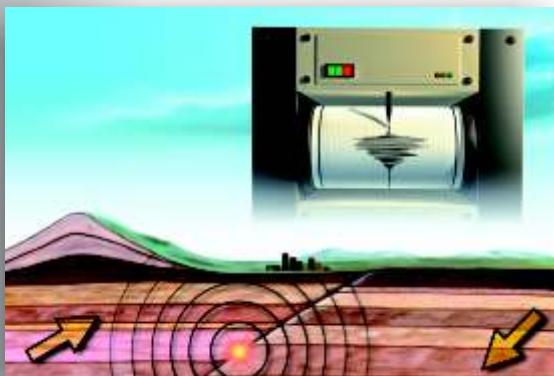
Historique :

Depuis le 1er mai 2011, la commune de Signes est classée en zone 2 (de risque faible).



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.



PENDANT la première secousse :

RESTER OÙ L'ON EST

- À l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques),
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions, d'arbres et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES la première secousse :

EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments; attention, il peut y avoir d'autres secousses ,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio, se mettre sur les fréquences locales,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou au centre aéré.

OÙ S'INFORMER ?

- Auprès du B.R.G.M. - ANTEA - Provence Alpes-Côte d'Azur - Marseille Luminy : 04 91 17 74 77
- Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var : 04 94 46 83 83

Les risques technologiques

INDUSTRIELS

Le risque industriel sur la commune est représenté par le passage d'une ligne principale de gaz à l'ouest de la commune alimentant le poste d'alimentation de la zone d'activités (en limite avec la commune du Castellet). De plus ce risque peut être généré par la présence des diverses entreprises de cette zone d'activités.



AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes ; le signal d'alerte comprend trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.
- Si vous l'entendez, confinez-vous et écoutez la radio.

PENDANT LE SIGNAL D'ALERTE

- Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent).
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air et arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio.
- Ne pas fumer.
- Ne pas téléphoner.
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

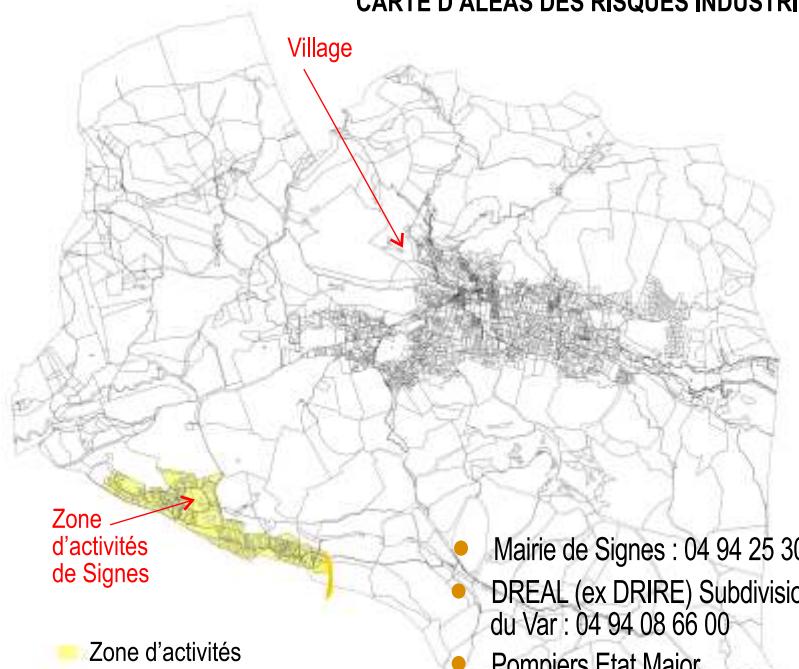
APRES (fin d'alerte radio ou signal sonore de 30 secondes)

- Aérer le local de confinement.

RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES

OU S'INFORMER ?

CARTE D'ALEAS DES RISQUES INDUSTRIELS



- Mairie de Signes : 04 94 25 30 80
- DREAL (ex DRIRE) Subdivision du Var : 04 94 08 66 00
- Pompiers Etat Major Départemental : 04 94 60 37 00.
- GRT N° vert 24h/24, 7j/7 : 0 800 246 102

Les risques technologiques

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES



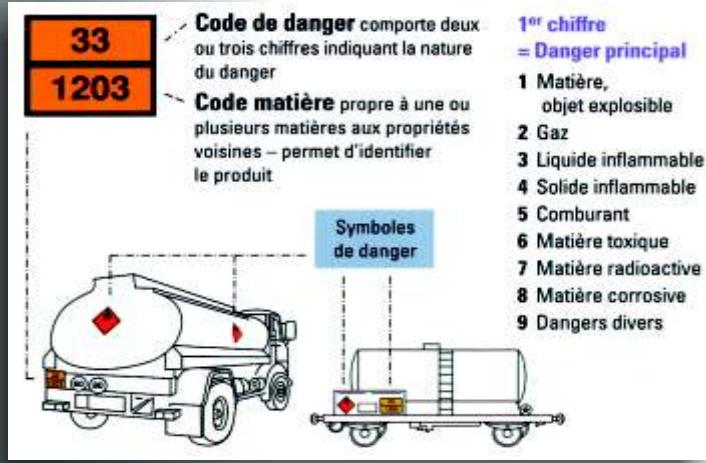
Danger



Explosion



Nuage toxique



Historique :

Aucun accident notoire enregistré les 10 dernières années.

Les accidents de TMD (Transports de Matières Dangereuses) peuvent se produire pratiquement n'importe où sur la commune ; il semblerait toutefois opportun de limiter dans un premier temps l'information préventive sur les TMD aux axes supportant les plus grands flux de transports de matières dangereuses (RD2, RD202, RD402).

Une matière dangereuse peut être inflammable, toxique, explosive ou radioactive. Elle peut produire une explosion, un incendie ou un nuage toxique.

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8-9
1 matières et objets explosifs	2 Gaz	3 Liquides inflammables	4.1 Solides inflammables	5.1 Matières comburantes	6.1 Matières toxiques	7 Matières radioactives	8 Matières corrosives
			4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée	5.2 Peroxydes organiques	6.2 Matières infectueuses		9 Matières et objets dangereux divers
			4.3 Matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables				

AVANT

- Connaître le signal d'alerte comportant trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou fuir rapidement la zone (éloignement).
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Si vous entendez la sirène :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent).
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air et arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio.
- Ne pas fumer.
- Ne pas téléphoner.
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

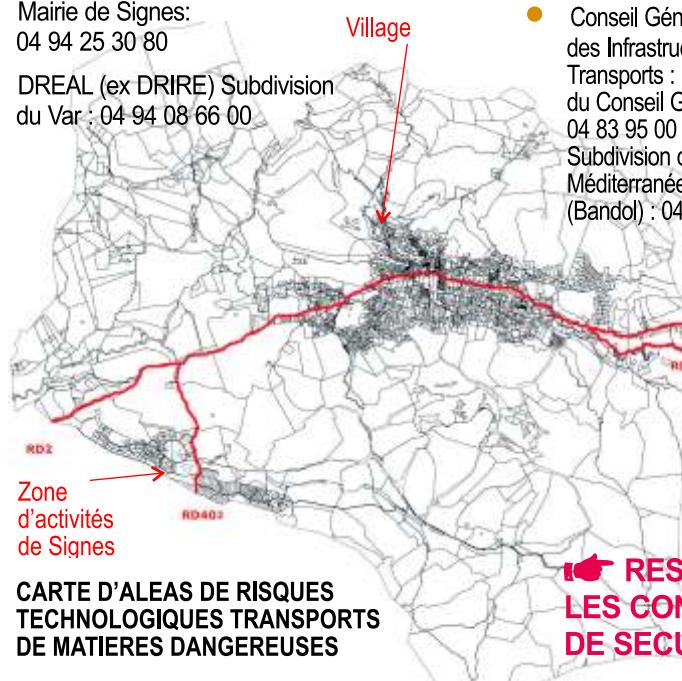
APRES

(fin d'alerte radio ou signal sonore de 30 secondes)

- Aérer le local de confinement.

OU S'INFORMER ?

- Mairie de Signes: 04 94 25 30 80
- DREAL (ex DRIRE) Subdivision du Var : 04 94 08 66 00
- Conseil Général Direction des Infrastructures et des Transports : PC Sécurité du Conseil Général : 04 83 95 00 23. Subdivision de Provence Méditerranée Ouest (Bandol) : 04 94 29 16 40.



CARTE D'ALEAS DE RISQUES
TECHNOLOGIQUES TRANSPORTS
DE MATIERES DANGEREUSES

RESPECTER
LES CONSIGNES
DE SECURITE

Les risques météorologiques

TEMPETES CHUTES DE NEIGE

Les tempêtes :

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Une tempête se forme lorsque deux masses d'air, aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau) se confrontent ; elle provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

Differents niveaux de tempêtes sont définis par METEO France selon leur intensité. Les conséquences d'un tel événement sont multiples ; elles peuvent aller des dommages matériels et corporels aux coupures des réseaux de distribution d'électricité et de téléphone par exemple.

Les chutes de neige :

Elles ne sont pas toujours simples à prévoir avec précision, notamment en ce qui concerne leur apparition et leur intensité.

Rares dans nos régions, elles provoquent de graves perturbations liées à deux causes : des structures et des équipements inadaptés ainsi qu'une population peu habituée à la neige.

Les bons réflexes :

AVANT :

- Penser à élaguer les arbres proches des constructions : couper certaines branches afin de limiter la résistance au vent et les chutes de branches sous le poids de la neige.
- Consulter régulièrement les bulletins d'alerte météorologique sur le site de METEO France (publication deux fois par jour de la carte de vigilance) <http://france.meteofrance.com/vigilance>
- Prendre contact avec ses voisins afin de pouvoir s'entraider mutuellement.

- Ranger à l'intérieur de son habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...).
- Fermer les portes, fenêtres et volets.
- Prevoir des moyens d'éclairage de secours, des couvertures chaudes et un moyen de chauffage non électrique.
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de son logement.

PENDANT

Comportements à adopter :

- Rester chez soi écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités ; ne pas s'exposer inutilement au froid et au vent.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone, placer les groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment et ne pas utiliser un chauffage d'appoint en continu.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.
- Limiter au maximum les déplacements.

En cas d'obligation de déplacement :

- Etre très prudent, respecter les déviations mises en place.
- Eviter les massifs forestiers.
- Ne pas stationner sous les lignes électriques.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

APRES

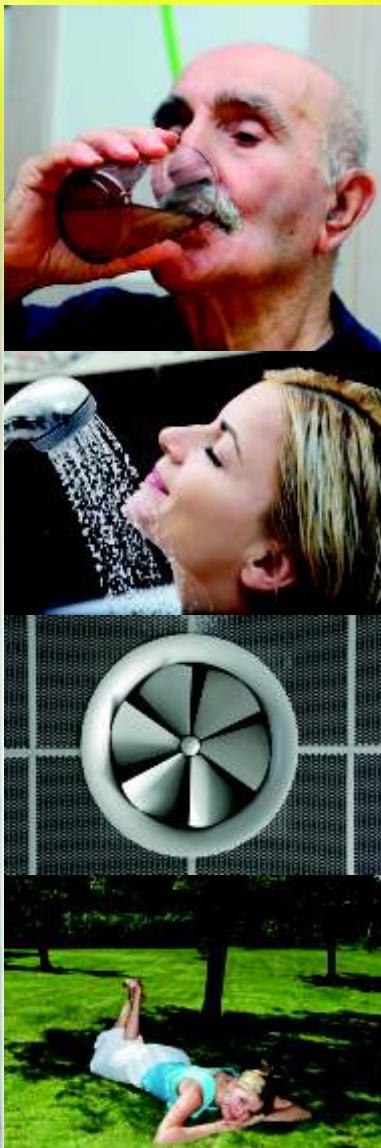
- S'informer et suivre les consignes de sécurité données par la radio et les autorités.
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Déneiger les abords de son domicile.
- Couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Evaluer les dégâts et points dangereux, s'en éloigner.
- Après une chute de neige : ne prendre la route en voiture qu'avec des équipements appropriés.
- Se renseigner de la qualité de l'eau du robinet auprès de la mairie avant de la consommer. Dans tous les cas, faire couler l'eau afin de nettoyer le réseau.
- Vérifier l'état des aliments congelés / réfrigérés et les jeter en cas de doute.
- S'informer sur la situation de ses voisins.

Les risques météorologiques

CANICULE

Le Plan Canicule de la commune

Durant l'été 2003, la France a subi un phénomène caniculaire inaccoutumé qui a entraîné une surmortalité importante de la population âgée et a démontré la nécessité d'anticiper et de mieux gérer ce type d'événement exceptionnel.



Avant:

Le maire de la commune est chargé de recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Pour toute information et inscription:

CCAS : 04 94 25 30 88

Pendant:

Personnes âgées

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je reste dans un endroit frais et climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je bois fréquemment et abondamment de l'eau.
- Je me rafraîchis plusieurs fois par jour.
- Je donne des nouvelles à mon entourage.



Enfants et adultes

- Je ne fais pas d'activités sportives intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Je suis vigilant pour les personnes qui m'entourent.
- Je bois beaucoup d'eau.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



Coordonnées du CCAS :

Tél : 04 94 25 30 88

ccassignes@yahoo.fr

Numéro Vert National

Canicule Info Service :

0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe).

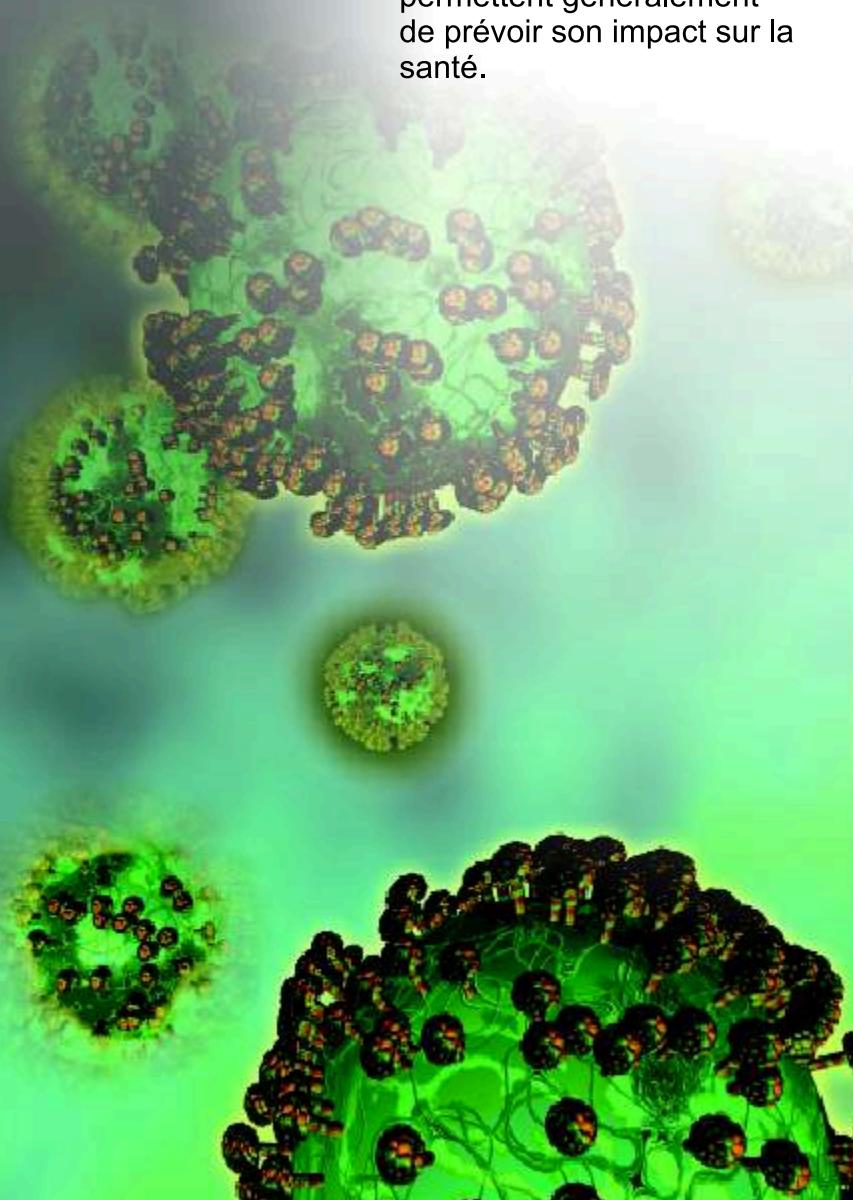
Les risques sanitaires

PANDEMIE



C'est un danger ou un inconvénient, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

L'identification et l'analyse des risques liés à un phénomène (inondation, contamination...) permettent généralement de prévoir son impact sur la santé.



Virus H1N1, variole, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la population doit pouvoir être protégée de tels fléaux naturels et les services publics doivent continuer de fonctionner malgré une telle catastrophe.

Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone et les dispositifs de distribution activés pour la distribution d'antidotes.



Les gestes simples pour limiter les risques de transmission / prolifération

- 👉 **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon.**
- 👉 **Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains.**
- 👉 **Evitez les réserves d'eau stagnante qui favorisent la prolifération des moustiques.**
- 👉 **En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15 ou le 112 ou le 18.**



En cas de risques majeurs

LE RÔLE DE CHACUN



Les risques majeurs

PRINCIPALES CONSIGNES

Avant le sinistre :

Équipement minimum à conserver en permanence à portée de main au domicile

- Préparer une trousse de pharmacie d'urgence
- Lampe de poche de préférence à dynamo
- Les papiers personnels et documents importants
- Le traitement médical en cours
- Une radio portable avec piles
- Des bouteilles d'eau
- Des couvertures et des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillères...)

Connaître la localisation du Défibrillateur Automatisé Externe sur la commune de Signes :

Maison des associations avenue du Cheval Blanc.

Si vous souffrez d'un handicap, d'une assistance médicale, il est souhaitable que vous vous fassiez inscrire en mairie afin que les secours puissent rapidement vous localiser pour vous porter secours.

Connaître ses voisins afin de se porter mutuellement secours en cas de sinistre.

Pendant le sinistre

- S'informer

En cas d'alerte, il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque ainsi que les premières consignes à appliquer.

- Etre à l'écoute de la radio

Les fréquences locales : France Inter : 92.0

France Info : 105.8

France Bleu Provence : 102.9

Chérie FM Toulon : 95.3

Nostalgie Toulon : 93.7

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte.

- Ne pas téléphoner

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours. Vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse soit par une surcharge du réseau soit par une rupture technique du réseau.

SYMBOLES



Informez-vous



refuge
Signalétique
Refuge



Inondation lente
inondation rapide



Glissements de terrain



Vent violent



Unité
nucléaire



Transport de
marchandises
dangereuses



Soyez
vigilants



abri
Signalétique
Abri



Submersion
marine



Cavités souterraines
minières



Cyclones



Activités
industrielles



Conduites fixes
de matières
dangereuses



ph.ec
Repère plus
hautes eaux
connues



Aval d'un barrage
d'une digue



Sismicité



Avalanche chute
abondante de neige



Stockage de gaz



Mouvements
de terrain liés à
la sécheresse



Activité volcanique



Feux de forêt

En cas de danger ou d'alerte



Enfermez-vous dans
le bâtiment en dur le
plus proche



Fermez les vannes
de gaz et de produits
inflammables



Fermez et calfeutrez
volets, fenêtres et portes et
arrosez-les pour éviter la
propagation du feu et
l'asphyxie par la fumée



Dégagez les voies
d'accès



Abritez-vous sous
un meuble solide



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Gagnez les
hauteurs



Ne fumez pas



Fermez le gaz et
l'électricité



Libérez les lignes
téléphoniques
pour les secours



Ecoutez la radio



Ne touchez pas
aux fils électriques
tombés à terre



Fermez portes, fenêtres,
soupiraux et aérations